



Comment obtenir un justificatif d'indemnisation suite à compositi

Par **elodaine**, le **12/12/2009** à **00:22**

Bonjour,rrnJ'ai fait l'objet d'une composition pénale et mon procès verbal de composition pénale prévoit une indemnisation de 50 € à la victime.rnCette dernière ne veut pas me faire de justificatif d'indemnisation qu'elle à reçu mais le délégué du procureur ne peut pas prendre en compte mon paiement s'il n'a pas de reçu émanant de la victime.rnrnQuels sont mes recours pour finaliser cette procédure sans ce justificatifs?rrnMerci de me répondre svp, cordialement.